



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 15 de l'ordre du jour :	
Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (<i>suite</i>) :	
a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité	2147
Organisation des travaux	2149
Point 70 de l'ordre du jour :	
Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (<i>fin</i>)	
Rapport de la Deuxième Commission	2150

<i>Bulletins déposés :</i>	142
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	142
<i>Abstentions :</i>	1
<i>Nombre de votants :</i>	141
<i>Majorité requise :</i>	94
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Cuba.....	82
Colombie.....	59

Président : M. Salim Ahmed SALIM
(République-Unie de Tanzanie).

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (*suite*) :

a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Comme vous le savez, l'Assemblée a déjà procédé à 115 tours de scrutin depuis le 26 octobre 1979, au cours de 12 séances plénières, pour élire un membre non permanent du Conseil de sécurité, et ce sans résultats.

2. L'Assemblée va maintenant procéder au cent seizième tour de scrutin, le premier d'une série de scrutins restreints, conformément à l'article 94 du règlement intérieur. Ce scrutin est réservé aux deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix, à savoir Cuba et la Colombie. Tout bulletin contenant un autre nom que Cuba et la Colombie sera déclaré nul. Les bulletins de vote vont être distribués.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelikol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 15 h 50; elle est reprise à 16 heures.

4. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

5. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Ce premier tour de scrutin limité n'ayant pas été décisif, l'Assemblée va procéder à un deuxième tour de scrutin limité, dans les mêmes conditions. Les bulletins de vote vont être distribués.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelikol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

6. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 16 h 5; elle est reprise à 16 h 15.

7. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	142
<i>Bulletins nuls :</i>	1
<i>Bulletins valables :</i>	141
<i>Abstentions :</i>	1
<i>Nombre de votants :</i>	140
<i>Majorité requise :</i>	94
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Cuba.....	86
Colombie.....	54

8. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Ce deuxième tour de scrutin limité n'ayant pas été décisif, l'Assemblée va procéder à un troisième tour de scrutin limité. Comme pour le scrutin précédent, ce tour ne porte que sur deux candidats, Cuba et la Colombie. Tout bulletin contenant le nom d'un autre pays sera considéré comme nul. Les bulletins de vote vont être distribués.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelikol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

9. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 16 h 20; elle est reprise à 16 h 30.

10. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	147
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	147
<i>Abstentions :</i>	1
<i>Nombre de votants :</i>	146
<i>Majorité requise :</i>	98
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Cuba.....	92
Colombie.....	54

11. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Comme le troisième tour de scrutin limité n'a pas été décisif, l'Assemblée va procéder à une série de tours de scrutin libre, conformément à l'article 94 du règlement intérieur. Pour ce scrutin libre, tout Etat membre du groupe des Etats d'Amérique peut être candidat, à l'exception, bien entendu, de la Bolivie, dont le mandat vient à expiration, et de la Jamaïque, qui est déjà membre du Conseil de sécurité. Les bulletins de vote vont être distribués.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelikol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

12. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 16 h 35; elle est reprise à 16 h 50.

13. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	148
<i>Bulletins nuls :</i>	1
<i>Bulletins valables :</i>	147
<i>Abstentions :</i>	1
<i>Nombre de votants :</i>	146
<i>Majorité requise :</i>	98
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Cuba.....	88
Colombie.....	56
Brésil	1
Mexique	1

14. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote n'ayant pas été décisif, l'Assemblée va procéder à un deuxième tour de scrutin libre, dans les mêmes conditions que précédemment. Les bulletins de vote vont être distribués.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelikol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

15. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 17 heures; elle est reprise à 17 h 10.

16. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	148
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	148
<i>Abstentions :</i>	2
<i>Nombre de votants :</i>	146
<i>Majorité requise :</i>	98
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Cuba.....	84
Colombie.....	59
Mexique	2
El Salvador.....	1

17. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le deuxième de cette série de tours de scrutin libre n'ayant pas été décisif, l'Assemblée va procéder au troisième tour de scrutin libre. Comme auparavant, au cours de ce scrutin libre, tout Etat membre du groupe des Etats d'Amérique peut être candidat, à l'exception, bien entendu, de la Bolivie et de la Jamaïque. Les bulletins de vote vont être distribués.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelikol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

18. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 17 h 15; elle est reprise à 17 h 35.

19. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	148
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	148
<i>Abstentions :</i>	1
<i>Nombre de votants :</i>	147
<i>Majorité requise :</i>	98
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Cuba.....	86
Colombie.....	60
Honduras.....	1

20. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le troisième tour de scrutin libre n'ayant pas été décisif, l'Assemblée va procéder à la première d'une série de trois scrutins limités, conformément à l'article 94 du règlement intérieur. Ce scrutin est limité aux deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix, à savoir Cuba et la Colombie. Les bulletins de vote vont être distribués.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelikol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

21. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 15 h 40; elle est reprise à 17 h 55.

22. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

Bulletins déposés :	147
Bulletins nuls :	1
Bulletins valables :	146
Abstentions :	1
Nombre de votants :	145
Majorité requise :	97
Nombre de voix obtenues :	
Cuba.....	88
Colombie.....	57

23. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Ce premier tour de scrutin limité n'ayant pas été décisif, l'Assemblée va procéder à un deuxième tour de scrutin limité, dans les mêmes conditions. Les bulletins de vote vont être distribués.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelikol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

24. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 18 h 5; elle est reprise à 18 h 15.

25. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

Bulletins déposés :	149
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	149
Abstentions :	1
Nombre de votants :	148
Majorité requise :	99
Nombre de voix obtenues :	
Cuba.....	91
Colombie.....	57

26. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le deuxième tour de scrutin limité n'ayant pas été décisif, l'Assemblée va procéder à un troisième tour de scrutin limité qui, pour cet après-midi, sera le dernier tour de scrutin limité. Comme pour le scrutin précédent, les seuls pays dont les noms peuvent figurer sur les bulletins de vote sont Cuba et la Colombie. Les bulletins de vote qui porteraient le nom d'autres Etats seraient déclarés nuls. Les bulletins de vote vont être distribués.

Sur l'invitation du Président, M. Mardovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) et M. Çelikol (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

27. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 18 h 25; elle est reprise à 18 h 40.

28. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

Bulletins déposés :	148
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	148
Abstentions :	2
Nombre de votants :	146
Majorité requise :	98
Nombre de voix obtenues :	
Cuba.....	88
Colombie.....	58

29. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le troisième de cette série de trois tours de scrutin limité n'a pas été décisif.

Organisation des travaux

30. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais indiquer aux membres de l'Assemblée la façon dont j'envisage la fin de la session.

31. Il est évident, une fois encore, que nous n'avons pas pu faire face à notre importante obligation, qui, au titre de la Charte, consiste à élire cinq membres non permanents du Conseil de sécurité, malgré les efforts, sans précédent dans l'histoire, que nous avons déployés. Je me suis entretenu des aspects de ce problème avec plusieurs délégations, y compris avec les deux candidats eux-mêmes. L'intensité et la fréquence de nos scrutins et le fait qu'aucun résultat n'a été décisif semblent bien indiquer que même si nous poursuivons nos efforts dans ce sens ce soir, nous ne résoudrons pas nécessairement le problème. Je sais que les représentants sont extrêmement fatigués. Nous avons épuisé un ordre du jour long et difficile. Il me semble donc que les représentants ont besoin d'un peu de temps pour se reposer et réfléchir. Il me semble également que les prochaines fêtes sont l'occasion idéale de le faire.

32. C'est pourquoi je propose, plutôt que de continuer à voter tous les jours — ce qui me semble être la seule possibilité — que nous décidions maintenant de faire une pause et de reprendre l'élection le 26 décembre au matin. Je fais cette proposition en prenant en considération la nécessité d'un temps de réflexion et aussi le fait qu'à ce stade, comme je l'ai déjà dit, les représentants sont extrêmement fatigués. Ils ont tous fourni un énorme travail. Les commissions ont assumé leurs responsabilités avec la plus grande efficacité et la Cinquième Commission, qui est sur le point de terminer ses travaux, a fait de même, dans des circonstances pressantes, et s'est consacrée à sa tâche avec un dévouement

remarquable. C'est pourquoi, compte tenu de ces circonstances, j'estime qu'il ne serait pas juste de continuer avec notre vote quotidien. Mais l'état d'esprit qui règne au moment des fêtes, qui est celui du repos, de la détente et de la réflexion, nous inspirera tous, j'en suis certain, quand nous reprendrons la session pour examiner ce point important.

33. Je crois également qu'au cours des vacances tous les membres auront pu réfléchir sérieusement sur la nécessité de sauvegarder l'intégrité et la crédibilité de notre organisation et de faire en sorte que la viabilité du Conseil de sécurité, cet important organisme de l'Organisation, ne soit pas affectée. Je lance un appel à tous les représentants pour qu'ils profitent du temps des fêtes pour réfléchir sérieusement et envisager les mesures à prendre qui pourraient permettre d'aboutir à la seule solution possible : l'élection d'un membre non permanent du Conseil de sécurité.

34. En ce qui concerne le reste de nos travaux, je dois tout d'abord annoncer que tous les documents nécessaires pour nous permettre de terminer l'examen du dernier point de la Deuxième Commission sont prêts, et nous allons l'aborder aussitôt que j'aurai fini ma déclaration.

35. La Cinquième Commission, qui a déjà tant travaillé, est encore en train de résoudre les difficultés de dernière minute dues à son ordre du jour très chargé. Il serait possible, je crois, de recevoir le rapport de la Cinquième Commission et de prendre une décision à son sujet plus tard dans la soirée si cela s'avérait nécessaire, et nous pourrions ainsi terminer la session aujourd'hui. Cependant, comme je l'ai déjà dit, nous ne pouvons pas clore la session tant que nous ne nous serons pas acquittés de notre devoir qui consiste à remplir le siège qui reste vacant au Conseil de sécurité. Aussi, je me propose de donner à nos collègues de la Cinquième Commission, qui sont débordés de travail, quelques heures de repos après cette journée si chargée. Je propose donc que l'Assemblée prolonge la présente session de 24 heures pour lui permettre de terminer l'examen de toutes les questions inscrites à l'ordre du jour, d'examiner, demain, toutes les questions relatives à la Cinquième Commission et de reprendre la session le 26 décembre, date à laquelle la seule question à régler serait celle de l'élection d'un membre non permanent au Conseil de sécurité. Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte cette proposition ?

Il en est ainsi décidé.

POINT 70 DE L'ORDRE DU JOUR

Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (fin*)

RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION (A/34/779)

36. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution

recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 13 de son rapport [A/34/779]. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences administratives et financières de ce projet de résolution est contenu dans le document A/34/845. Un vote séparé a été demandé par la délégation de l'Irlande sur la section III du projet de résolution.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brésil, Birmanie, Burundi, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Chypre, Kampuchea démocratique, Yémen démocratique, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Indonésie, Iraq, Israël, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Lesotho, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, Mexique, Maroc, Mozambique, Népal, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Roumanie, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Swaziland, Suède, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes Unis, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Australie, Belgique, Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Canada, Tchécoslovaquie, Danemark, France, République démocratique allemande, République fédérale d'Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Mongolie, Pays-Bas, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 114 voix contre une, avec 22 abstentions, la section III du projet de résolution est adoptée.

37. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va prendre une décision sur le projet de résolution dans son ensemble. La Deuxième Commission a adopté ce projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution dans son ensemble est adopté (résolution 34/218).

38. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais donner la parole aux représentants qui veulent expliquer leur vote après le scrutin.

39. M. vanden HEUVEL (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Les parties intéressées

* Reprise des débats de la 107^e séance.

étaient parvenues à un accord en Deuxième Commission sur la manière dont le nouveau Centre sur la science et la technique au service du développement serait créé et commencerait à fonctionner. Selon cet accord, des ressources supplémentaires ne seraient pas demandées immédiatement, mais le Secrétaire général serait autorisé à étudier la situation et à procéder de façon rationnelle.

40. Cet accord s'est reflété dans la décision prise par la Deuxième Commission. Nos représentants pensent qu'il était entendu qu'il n'y aurait pas besoin en ce moment de personnel supplémentaire autre que celui qui est disponible aux termes précis de la résolution. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, sur la base de la décision prise par la Deuxième Commission et des propositions faites par le Secrétaire général, a recommandé dans son rapport une application échelonnée de la décision de la Deuxième Commission qui permettrait au Centre d'entrer en fonctionnement au moment proposé par le Secrétaire général.

41. Hier, à la Cinquième Commission, une décision a été prise qui va à l'encontre de l'accord auquel on était parvenu en Deuxième Commission et des propositions du Secrétaire général quant à la formule qu'il convenait d'adopter pour mettre en œuvre le nouveau Centre, en tenant pleinement compte des termes de l'accord.

42. Je dois ajouter que ce qui s'est passé hier soir en Cinquième Commission — et qui a déséquilibré un accord auquel on était parvenu à la suite de difficiles négociations et grâce aux efforts de nombreux pays, y compris le mien — n'est pas de bon augure. De toute évidence, certains membres parmi nous pensent que les propositions et les positions de certains principaux pays donateurs ne doivent pas être prises en considération, que l'on peut fouler aux pieds des accords négociés avec soin et que la majorité numérique peut faire ce qui lui plaît.

43. Qu'on me permette de dire que ceux qui soutiennent cette position ne tiennent pas compte de la bonne volonté manifestée par les Etats-Unis dans ces négociations sur ce sujet particulier, et à l'Organisation des Nations Unies en général.

44. Nous n'acceptons pas la section III de cette résolution ni le mépris manifesté à l'égard de la nécessité d'employer les ressources du système des Nations Unies de la meilleure façon. Une occasion importante de progrès dans un domaine d'intérêt essentiel a été laissée de côté et une question beaucoup plus importante reste en suspens, et cela doit nous faire réfléchir.

45. M. KINSMAN (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation n'a pas voté sur la section III de la même façon qu'à la Deuxième Commission en raison de crédits supplémentaires demandés hier par la Cinquième Commission à la 86^e séance, pour les sept postes provisoires prévus à l'alinéa *b* du paragraphe 10 du document A/C.2/34/L.105.

46. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a fait observer, dans le document A/34/7/Add.28, à juste titre selon nous, que, en raison

du redéploiement immédiat de la plupart des postes et des ressources budgétaires du Centre pour la science et la technique qui avait fait l'objet d'une décision de la Deuxième Commission, les nominations spéciales prévues à l'alinéa *b* du paragraphe 10 du document A/C.2/34/L.105 n'étaient plus justifiées, et que ce dont nous avons besoin, c'était d'un montant plafond.

47. Or, à notre grand regret, au moyen d'un vote par division, on s'est opposé à la recommandation du Comité en dépit des possibilités manifestes de parvenir à une solution par laquelle le redéploiement des ressources du Centre pour la science et la technique aurait pu être complété dans la mesure où cela se serait avéré nécessaire. Il a été décidé au contraire de maintenir les sept postes d'administrateurs prévus au document A/C.2/34/L.105 de même que, comme nous le supposons, la plupart des autres postes du Centre pour la science et la technique.

48. Pourquoi avoir agi de la sorte ? Il semblerait que ce fût pour attribuer certains postes à certaines personnes. Nous regrettons cette personnalisation absurde du travail, qui a marqué la Conférence depuis le départ. Nous regrettons qu'au moment où notre gouvernement essaie de supprimer 40 000 postes dans la fonction publique, on crée ici des postes qui, en fait, ne sont pas justifiés. Nous regrettons qu'aucun membre du Secrétariat à la Cinquième Commission n'ait pu répondre hier d'une manière suffisante aux questions essentielles posées en ce qui concerne les incidences relatives au personnel et les incidences financières.

49. Nous regrettons tout particulièrement que ce nouveau départ pour la science et la technique soit ainsi compromis, tout au moins en ce qui concerne l'apport que ma délégation s'était engagée à faire à la Deuxième Commission.

50. M. NISHIDA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation s'est abstenue sur la section III de la résolution 34/218. Lorsque cette section du projet de résolution avait été mise aux voix à la Deuxième Commission, ma délégation avait voté en sa faveur, étant entendu que les dispositions figurant au paragraphe 5 de la section III n'entraînaient pas des crédits supplémentaires immédiats au budget ordinaire des Nations Unies prévu initialement, mais autorisaient simplement le Secrétaire général à prendre des engagements en vue de redéployer immédiatement la plupart des postes et des ressources budgétaires de l'actuel Bureau de la science et de la technique au nouveau Centre de la science et de la technique au service du développement.

51. De plus, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a entériné, dans son rapport [A/34/7/Add.28], cette interprétation logique du paragraphe. Cependant, la Cinquième Commission a adopté, hier, à sa 86^e séance, au moyen d'un vote une proposition présentée par l'Inde au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept; cette proposition tendait à remplacer la recommandation du Comité par la demande d'une affectation de crédits ne dépassant pas 300 000 dollars pour les postes temporaires du nouveau Centre. Etant donné la position de fond que nous avons exposée en

Cinquième Commission, ma délégation a dû, à son grand regret, décider de s'abstenir sur cette question.

52. M. GREET (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : L'Australie a toujours appuyé les objectifs de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement. Nous pensons que la Conférence a obtenu un important résultat politique lorsqu'elle a établi une atmosphère de coopération constructive. A notre avis, des dispositions de travail effectives et raisonnables sont nécessaires si l'on veut faire en sorte que le nouveau Centre pour la science et la technique au service du développement commence à agir le plus tôt possible en ce qui concerne les importantes dispositions prévues pour mener à bien le Programme d'action de Vienne¹.

53. Pour ces raisons, ma délégation a donc voté, à la Deuxième Commission, pour la section III de la résolution et pour l'ensemble de la résolution. Nous estimons cependant que, compte tenu de la décision prise par la Cinquième Commission, nous ne pouvons plus appuyer la section III; nous nous sommes donc abstenus lors du vote sur cette question qui vient d'avoir lieu. Nous avons toujours pensé que les ressources du nouveau Centre devraient provenir dans toute la mesure possible des ressources libérées par la suppression des postes du Bureau de la science et de la technique, appelé à disparaître. Nous sommes tous disposés à faire preuve de souplesse à cet égard, mais le rapport de la Cinquième Commission semble ouvrir la voie à un double emploi de ressources et de postes à un niveau absolument inacceptable.

54. Nous nous associons aux observations très pertinentes faites par la délégation canadienne.

55. M. BASSIN (Finlande) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur, en cette occasion, de parler au nom des délégations de l'Islande, de la Norvège, de la Suède et de la Finlande. Nos délégations n'ont pas modifié leurs votes sur la résolution tels qu'ils avaient été exprimés à la Deuxième Commission. Nous avons observé cependant avec regret que la Cinquième Commission a voté, hier, sur une affectation budgétaire liée à cette résolution, dont la teneur ne correspond pas au résultat auquel nous étions arrivés en Deuxième Commission, du moins tel que nous le comprenons.

56. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de l'Inde a demandé à exercer son droit de réponse; je lui donne la parole.

57. M. B. C. MISHRA (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Ce n'est pas tant la délégation de l'Inde qui souhaite exercer son droit de réponse que le Groupe des Soixante-Dix-Sept dont j'ai l'honneur d'être le Président.

58. Les explications de vote que viennent de nous donner certaines délégations donnent à penser que d'autres délégations — la majorité de cette assemblée, notamment le Groupe des Soixante-Dix-Sept — sont revenues sur quelque accommodement auquel on serait parvenu au cours des négociations officieuses. En outre, on a dit, et avec fort peu de diplomatie à mon humble avis, que la décision prise par la Cinquième Commission visait à favoriser les intérêts personnels de certains fonctionnaires du Secrétariat.

59. Je rejette catégoriquement ces insinuations. Le projet de résolution adopté par la Deuxième Commission est très clair sur la question des ressources destinées au nouveau Centre de la science et de la technique au service du développement. Il est dit nettement au paragraphe 5 de la section III que l'Assemblée

« Décide également d'allouer au Centre toutes les ressources nécessaires du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies... »,

et l'on poursuit en parlant de redéploiement et d'une nouvelle étude de la part du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement. Une lecture attentive de cette section ne peut aboutir qu'à une conclusion, à savoir que les ressources du Centre ne se limiteront pas à un redéploiement des postes du Bureau de la science et de la technique et que des ressources supplémentaires provenant du budget ordinaire devraient être mises à sa disposition.

60. Cela fut déclaré très nettement dans les états d'incidences financières qui ont accompagné cette résolution lorsqu'elle a été adoptée par la Deuxième Commission. On a fait ressortir entre autres qu'il faudrait pour le Centre sept postes temporaires d'administrateur et quelques postes à un échelon plus élevé dont le coût total était estimé à 300 000 dollars pour l'année 80. Pour des raisons non spécifiées, lorsqu'il a présenté sa demande à la Cinquième Commission au sujet des incidences financières de la résolution, le Secrétariat a demandé un engagement de 300 000 dollars et non une affectation de cette somme. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept a fait ressortir cette erreur, qui a été corrigée. On remarquera qu'il ne faudra pas de fonds supplémentaires pour faire de l'engagement demandé par le Secrétaire général une affectation de crédit.

61. Pourquoi faut-il une affectation immédiate ? Le Comité intergouvernemental sur la science et la technique au service du développement se réunit vers la fin du mois de janvier. Cette réunion doit être préparée, ce qui exige dans l'immédiat du personnel et des ressources. Si nous devons nous rendre aux arguments présentés il y a quelques instants, le nouveau Centre, qui doit être dirigé par un sous-secrétaire général, disposerait d'un nombre de postes inférieur à celui de l'actuel Bureau de la science et de la technique. C'est là un argument peu raisonnable. En tout cas, le redéploiement du personnel du Bureau de la science et de la technique demandera un certain temps et, naturellement, le nouveau sous-secrétaire général devra recruter du personnel immédiatement. Il s'agit là d'une exigence pratique très importante et très urgente.

¹ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, Vienne, 20-31 août 1979* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.I.21 et rectificatifs), chap. VI, sect. A.

62. Toute la question de l'importance du Centre doit être revue par le Comité intergouvernemental, mais il est essentiel, en même temps, que le Centre puisse fonctionner dès le début. Le Comité intergouvernemental peut prendre ses décisions compte tenu du fonctionnement du Centre.

63. La décision de la Cinquième Commission réaffirme la décision clairement exprimée par la Deuxième Commission dans la déclaration sur les incidences financières de la résolution. Il n'y a aucune raison de laisser entendre que le Groupe des Soixante-Dix-Sept serait de mauvaise foi. Nous ne pouvons accepter que les résultats obtenus en Cinquième Commission donnent une raison légitime de modifier son vote. Nous ne pouvons que regretter que certains soient revenus sur ce qu'ils

pensaient à propos de la résolution, comme cela ressort clairement des changements dans le vote annoncé ce soir.

64. De l'avis du Groupe des Soixante-Dix-Sept, la résolution sur la science et la technique est l'une des décisions les plus importantes de l'Assemblée au cours de la présente session. Ce texte établit un équilibre entre les intérêts et les besoins de tous les Etats Membres. Au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, j'exprime l'espoir que tous les Etats Membres feront tous les efforts voulus pour faire en sorte que la résolution sur la science et la technique soit fidèlement appliquée afin que les résultats obtenus à la Conférence de Vienne ne soient pas vains.

La séance est levée à 19 h 15.